

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4251 - Mardi 15 Novembre 2022 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE SAMBI

Le parti Juwa dénonce une injustice



Le parti Juwa devant la presse sur le procès Sambï.

Le parti Juwa est revenu sur l'affaire Sambï dont le procès est prévu pour bientôt. Selon cette formation politique de l'ancien chef de l'Etat, l'accusation de « haute trahison » portée contre Ahmed Abdallah Mohamed Sambï n'est qu'une fabrique du

mensonge fondée sur des éléments tronqués d'une gravité sans précédent. Le parti dénonce une atteinte aux libertés et aux règles fondamentales de la procédure suivie dans cette affaire.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

ECONOMIE :

Des entreprises formées au développement du Business Plan

Du 14 au 19 novembre se tient une formation sur le montage et le développement d'un Business Plan au bénéfice de 46 entreprises de la place. C'est un projet du gouvernement comorien, financé en totalité par l'Union Européenne.

Le gouvernement comorien s'est associé à l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et l'Union Européenne pour lancer un programme de formation en faveur des entreprises locales. Près d'une cinquantaine doivent bénéficier de cette formation dans l'ensemble des trois îles. A Ngazidja, la formation se déroule du 14 au 19 novembre avant de se poursuivre à Mohéli puis à Ndzuani jusqu'au 3 décembre. « Nous lançons aujourd'hui un boot camp APILE du programme d'appui à la production et à l'industrialisation et libre échange aux Comores. C'est un programme qui vise à accompagner les entreprises et les entrepreneurs pour développer le commerce du pays »,



confie Abdou Chanfi Bacar, le chargé de communication de l'ONUDI qui est l'organe chargé de mettre en œuvre le programme. Venues de divers secteurs, les entreprises sélectionnées ont une spécificité commune. Selon lui, ce sont des entreprises qui sont dans la production et la transformation des produits locaux.

La directrice de l'ANPI Nadjat

Soidiki s'est dite très satisfaite de l'initiative, qui va permettre de donner aux entreprises les outils nécessaires à leur pérennité. « C'est un projet qui a une composante d'appui direct aux entreprises. L'objectif, c'est d'accompagner les entreprises qui sont dans la transformation pour qu'ils puissent avoir les moyens en termes de formation, de suivi et de

financement pour pouvoir se maintenir », souligne-t-elle. Et la patronne de l'ANPI de remercier sur l'objectif visé par la formation : « L'objectif est que nous ayons des entreprises fortes qui sont capables d'exister et de durer ».

Quant à Pierre Beziz chef du bureau de l'Union Européenne, il a souligné la détermination de l'Europe à accompagner toute initiative qui vise à accélérer le développement du pays. « Nous soutenons les entreprises comoriennes parce que c'est les plus grands créateurs d'emplois, c'est la base du développement des Comores. L'UE est très attachée au développement du secteur privé, des entreprises, c'est à ce titre que nous sommes là aujourd'hui. C'est pourquoi, l'UE a pris en charge l'entièreté du programme avec un financement à hauteur de 6 millions d'euros », montre-t-il.

Et de continuer : « c'est un projet qui comprend deux composantes. Cette composante est mise en œuvre par l'ONUDI que je remercie, l'autre composante est mise en œuvre

par le Centre International du Commerce qui visera davantage à renforcer le dialogue public-privé ». Après ce programme, l'UE prévoit dès l'année prochaine de lancer un autre programme d'aide au développement sur plusieurs secteurs. « Nous sommes entrain de préparer un projet sur le commerce, le secteur privé et l'investissement de 8 millions d'euros », annonce-t-il.

Bénéficiaire de la formation pour le compte de la société VaniaCom Mme Sitti Djaouharia a salué la tenue d'une telle formation qui « va permettre de bénéficier de beaucoup plus d'expertise, surtout sur le plan de la transformation de nos produits, de la vanille en ce qui nous concerne ». A terme, ces projets visent à donner les outils nécessaires aux secteurs du commerce et de l'industrie dans la perspective de l'adhésion de notre pays aux instances internationales (OMC, ZLET-CAF...) qui régissent le secteur commercial.

AS Badraoui

DON DE MATÉRIELS POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

La Chine équipe la sécurité civile en matériels informatiques et roulants

L'ambassade de Chine en Union des Comores a octroyé du matériel à la direction générale de la sécurité civile (DGSC) constitués de motos et des kits informatiques. Cela permettra à cette institution d'améliorer et faciliter son travail sur le terrain mais aussi dans le domaine informatique.

Ce lundi 14 novembre a eu lieu une cérémonie de remise de matériel informatique et des motos à la Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSC). Il s'agit d'un don de 5 ordinateurs fixes, 2 ordinateurs portables, 1 Scanner et 5 motos. Cela permettra à cette institution d'a-

méliorer et faciliter son travail au quotidien. Le directeur général de la DGSC, le colonel Takfine Ahmed a d'abord rappelé les liens historiques qui lient nos deux pays, avant de montrer que c'est l'un des premiers pays à reconnaître l'indépendance des Comores dans ses frontières naturelles et à nouer des relations diplomatiques avec notre pays en installant sa première ambassade à Moroni. « Dans l'avenir, je souhaite voir cette coopération se renforcer dans les domaines de la formation du personnel et dans la fourniture de matériel et d'équipements destinés à accroître les capacités opérationnelles des unités », avance-t-il.

De son côté, le conseiller diploma-

tique chinois, Bing Hu qui a représenté l'ambassadeur de la République Populaire de Chine lors de cette cérémonie a affiché la disponibilité de son pays à accompagner les Comores. Avec les changements climatiques, l'archipel des Comores, Petit Etat Insulaire en Développement, est exposé à de nombreux risques naturels, dont les éruptions volcaniques, tremblements de terre, tsunamis, inondations, pour ne pas citer que ceux-là. C'est ainsi, que le diplomate a promis de faire profiter aux agents de la DGSC de la grande expertise de son pays dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe.

Nassuf Ben Amad



COVID-19 :

Les centres d'appels 17-17 dotés d'équipement informatique

Pour les rendre performants et toujours accessibles à la population, l'Unicef a octroyé des équipements informatiques aux cent-

res d'appels 17-17 des trois îles. Il s'agit entre autre des ordinateurs, des box de connexion, des téléphones portables, etc.

L'Unicef a octroyé vendredi 11 novembre dernier, des équipements informatiques aux services 17-17 à travers le ministère de la santé. Ce don composé d'ordinateurs, d'imprimantes, de box de connexion internet et intranet, des téléphones portables et des consommables de bureau sont destinés à l'amélioration du fonctionnement des centres d'appels de trois îles. Notons que la ligne verte 17-17 est un outil indispensable pour la veille sociale et l'orientation des interventions de santé en faveur de la population comorienne.

Initié au tout début pour les besoins de la riposte à la Covid-19, son utilité est de plus en plus significative. Dans son intervention, le Dr Medard Folefack Temfack de l'Unicef a rappelé l'appui technique

et financier de l'Unicef aux trois centres d'appel mis au point pour informer la population. « Depuis l'apparition de la Covid-19 aux Comores en 2020, l'Unicef appuie techniquement et financièrement le fonctionnement des trois centres d'appel 1717 contribuant à la bonne gestion des rumeurs liées à la pandémie ainsi que la réponse au besoin de redevabilité envers les populations quant aux interventions menées par le gouvernement » souligne-t-il, tout en saluant les opérateurs des trois centres d'appel de Ngazidja, Ndzuani et Mohéli, pour leurs efforts, engagement et motivation à assurer la permanence des lignes dans des conditions souvent difficiles. « Conscients de cela, la présente dotation a été précédée d'installations solaires des 3 centres

afin de permettre un fonctionnement continu des équipements », souligne-t-il.

Présent, le directeur général de la santé Dr Saindou Ben Ali a remercié l'Unicef pour son appui indéfectible et multiforme au secteur de la santé. « Le service 17-17 est un élément, très important dans la lutte contre la covid19. Dans cette lutte, ce service a lutté contre les rumeurs en offrant à la population des informations claires et précises, de la Covid, sa prise en charge et sur la vaccination. Cette dotation est venue à point nommé pour renforcer davantage les efforts qui ont été déjà déployés jusqu'à ce jour », remercia-t-il.

Andjouza Abouheir



AFFAIRE SAMBI

Le parti Juwa s'insurge et dénonce une injustice

"Nous n'allons pas nous taire, nous allons continuer à nous battre et à dénoncer ces injustices"», lance d'emblée le secrétaire général du parti Juwa devant la presse, samedi 12 novembre dernier. Pour Ahmed Hassane El-Barwane, le renvoi de l'affaire Sambi devant la cour de sûreté de l'État constitue une atteinte grave aux libertés et aux règles fondamentales du droit, et une prise « en otage » de l'ancien président Ahmed Abdallah Sambi. Selon lui, toute une stratégie a été planifiée pour détruire l'honneur et la personnalité de l'an-

ciens raïs. « Cette cour de sûreté est créée pour juger tous ceux qui sont contre le pouvoir. Depuis 4 ans et demi, Sambi a été mis en détention provisoire pour trouble à l'ordre public, ensuite pour détournement de deniers publics, et maintenant pour haute trahison et ce, sans la moindre preuve », avance le secrétaire général entouré de plusieurs cadres et dirigeants du parti.

Et d'ajouter : « Ce qui se passe est une injustice, une injustice envers un homme intègre. Aujourd'hui, on le renvoie devant une cour de sûreté de l'État illégale, en violation fla-

grante des normes en vigueur et de toutes les règles de procédure et donc de toutes les garanties d'un procès équitable. Les charges retenues sont lourdes de conséquences tant elles sont uniquement mues par des considérations purement politiques. Nous n'allons pas abandonner notre combat et nous disons ça suffit », a-t-il martelé.

De son côté, Ibrahim Mohamed Soulé, ancien député du parti Juwa, a expliqué que le cas de Sambi n'est qu'une fabrique du mensonge et d'éléments tronqués d'une telle rareté. « Depuis 5 ans, il a été accu-

sé de tous les noms. On ne peut pas être jugé par la loi, s'il n'y a pas d'éléments constitutifs. Jusqu'aujourd'hui, aucune loi ne définit la haute trahison. Je défie quiconque de nous sortir l'article en question. La constitution stipule que si un chef d'Etat est coupable de trahison, il doit être jugé par la cour suprême. Cette dernière siège en tant que haute cour de justice. Et pour cela, il nous faut une loi organique qui n'existe pas à ce jour », soutient-il.

Dans ce même dossier, l'on accuse Sambi d'avoir donné mandat

à Bachar Kiwan pour aller négocier. Dans ce cadre, on peut le considérer comme responsable et non coupable. « Ils sont nombreux à être mandatés pour travailler dans l'intérêt du pays. Sont-ils condamnés ? Non. Alors pourquoi cet acharnement contre Sambi, s'interroge-t-il. Des personnalités impliquées n'ont pas été interpellées comme l'ancien président Ikiliou, le député Abou Achiraf, etc. Il y a anguille sous roche dans cette affaire », déplore l'ancien parlementaire.

Andjouza Abouheir

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LUTTE CONTRE LE DIABÈTE :

L'accès aux soins, une priorité

C'est sous le thème « accès aux soins du diabète » que la journée internationale de la lutte contre le diabète a été célébrée aux Comores. Cette thématique est très significative dans la démarche de l'information, prévention, prise en charge et d'accompagnement des patients atteints par cette pathologie.

Comme chaque année, le monde célèbre la journée mondiale du diabète le 14 novembre pour sensibiliser le grand public à la charge croissante de cette maladie. Le ministère de la santé, l'OMS, l'ONG Santé diabète en collaboration avec l'AND ont organisé une cérémonie pour maximiser sur la prévention de cette pathologie qui continue à prendre de l'ampleur dans le pays. La maladie touche aujourd'hui 537 millions de personnes dans le monde et l'Afrique

compte 24 millions en 2021. Le diabète sucré a provoqué 416 000 décès sur le continent l'année écoulée et devrait devenir l'une des principales causes de mortalité en Afrique d'ici à 2030. Malheureusement, les Comores ne sont pas à l'abri. L'OMS estime une prévalence à 5,9% de la population en 2016 avec des complications qui aboutissent à des amputations et à la cécité. Tandis que la fédération internationale du Diabète, note une prévalence des personnes vivant avec le diabète âgées de 20-79 ans passée de 8,6% à 11,7% de 2011 à 2021.

La ministre de la santé Loub Yakouti Attoumane explique que le thème choisi cette année interpelle et nous oblige de faire preuve de plus d'attention et d'actions en faveur de la lutte contre le diabète, car il constitue un enjeu majeur de santé publique. « Notre approche l'information, prévention, prise en



Dépistage du diabète.

charge et d'accompagnement des patients constitue une approche essentielle pour faire reculer drastiquement la maladie », souligne-t-elle, tout en saluant les efforts déployés par le gouvernement, ses partenaires et l'ONG santé diabète.

De son côté, le Dr Msa Mlipva

Ahamada de l'OMS a réitéré le message de la directrice régionale de l'OMS, Dre Matshidiso Moeti. Il a expliqué que l'un des domaines d'activité les plus urgents est d'élargir l'accès aux outils de diagnostic et aux médicaments, en particulier à l'insuline. « En vue d'accélérer les

progrès dans la lutte contre le diabète et d'autres maladies non transmissibles, l'OMS a élaboré le Pacte mondial de l'OMS contre le diabète. La vision est de réduire les effets négatifs de la maladie et de veiller à ce que toutes les personnes atteintes de diabète aient accès à un traitement et à des soins équitables, complets, d'un prix abordable et de qualité », avance-t-il.

Selon toujours lui, pendant la 72e session du comité régional de l'OMS pour l'Afrique qui s'est tenue en août 2022, les ministres de la santé ont adopté la stratégie régionale PEN-Plus, marquant ainsi leur soutien aux efforts déployés pour améliorer les services de prévention et de prise en charge du diabète et converger vers la couverture sanitaire universelle.

Andjouza Abouheir

RECHERCHE :

Dr Abdou Djohar à la tête du laboratoire linguistique

Le centre national de documentation et de recherche scientifique a un nouveau responsable au niveau du laboratoire linguistique. Il s'agit du Dr Abdou Djohar et ce dernier se dit déterminé à relever le défi de l'introduction du Shikomori dans l'enseignement.

Dr Abdou Djohar, spécialiste de la langue comorienne, vient de prendre la tête du laboratoire de linguistique au CNDRS. Lors de la cérémonie de prise de fonction, ce nouveau directeur de laboratoire de linguistique se dit déterminé à relever le défi de l'introduction du Shikomori dans l'enseignement. « J'espère être à la hauteur de cette lourde tâche pour laquelle j'ai besoin du soutien de tout le monde, car avant tout, la valorisation du Shikomori reste un combat national. Bien que nous

ayons différents dialectes en fonction des îles, on se comprend facilement. Nous avons une seule et unique langue qu'il nous faut protéger », lance-t-il.

Pour lui, cette fonction demande un engagement et une volonté absolue afin de faire évoluer la langue comorienne comme toutes les autres

langues. « La langue comorienne a sa grammaire, son orthographe, sa phonétique, et autres. Alors, pour la développer, il faut une mobilisation et une implication de tous les acteurs linguistiques, du gouvernement, de la société civile, entre autres. Il faut des formations de la langue, de sensibilisation de la popula-

tion et considérer le comorien comme une langue d'enseignement. La sensibilisation des enfants sur l'importance de la langue comorienne est une option sine qua non pour valoriser notre langue, notre culture et notre coutume », poursuit-il. Et d'ajouter : « Nous demandons l'implication du gouvernement pour faciliter les démarches de la promotion de cette langue ».

Appuyé par Dr Saïd Bourhane, ancien président de l'Université des Comores, il définit à son tour les 3 valeurs fondamentales d'une langue. Pour lui, la langue est un facteur qui permet de faciliter la compréhension de la culture, des mœurs et des coutumes d'un peuple. « La langue permet au peuple de défendre son intégrité territoriale et son unité nationale », démontre-t-il, tout en affirmant que cette nomination est motivée par l'engagement unanimement reconnu de l'auteur à l'é-

chelle internationale.

Ce nouveau patron du laboratoire linguistique du CNDRS va travailler avec l'association Uwanga, celle des linguistes et les amis de la langue. Il envisage également une collaboration avec Sorbonne Paris Nord, en France. Quant au représentant de la direction de l'alphabetisation, Kamardine Abdou, il rappelle la lourde tâche qui attend Abdou Djohar. « Bien que les Comores aient trois langues officielles (Français, Arabe et Shikomori), aucune de ses langues n'est enseignée », regrette-t-il, tout en montrant que depuis la période coloniale à nos jours, le pays a toujours accordé la priorité au français au détriment du Shikomori surtout au niveau de l'enseignement.

Ibnou M. Abdou



SOCIÉTÉ

Les feux de forêt se multiplient dangereusement à Mohéli

Plusieurs hectares sont partis en fumée dans la forêt de Mkongoi à Ndrodroni. On pense qu'il s'agit d'un incendie volontaire qui a échappé à son auteur qui serait un cultivateur utilisant la technique de culture sur brûlis. À Uhoni, vers Djando un incendie a ravagé plusieurs kilomètres il y a juste quelques semaines. Dans la nuit du jeudi dernier à Djoiezi près de l'aéroport, 3 maisons sont réduites en cendres. Ceci dans un contexte où le service des pompiers opérant dans l'île n'a même pas un camion anti incendie.



pas à maîtriser le feu. Pour le moment nous n'avons pas encore identifié l'auteur de cet acte » regrette un cultivateur de Ndrodroni. Des pieds d'ylang-ylang, des bananeraies, ananas et d'autres plantes vivrières sont tous partis en fumée. Il y a quelques semaines de cela, à Uhoni vers Djando, plusieurs hectares de cultures sont également partis en fumée.

À Djoiezi encore, près de l'aéroport, un feu s'est déclaré mais cette fois-ci à domicile. Aux environs de 1h du matin dans une agglomération située à quelques mètres de l'aéroport, dans la nuit du lundi au mardi, trois maisons sont détruites et rien n'a pu être sauvé. L'incendie a été maîtrisé grâce aux efforts des riverains appuyés par les agents de la sécurité civile (COSEP) sans camion anti incendie. Aucune perte humaine, mais des dégâts matériels énormes.

La technique de culture sur brûlis souvent utilisée par les agriculteurs en cette période de saison sèche est strictement interdite par les autorités environnementalistes. Car elle détruit non seulement le sol, mais elle met aussi en danger l'environnement. Cependant certains agriculteurs font la sourde oreille. Dimanche dernier,

un incendie volontaire, selon les riverains, a ravagé plus de 3 ha de terrain en pleine forêt de Mkongoi dans la région de Mledjelé à Ndrodroni. Malgré sa puissance dévastatrice, quelques agriculteurs avec l'aide des habitants se sont mobilisés pour maîtriser le feu. Un phénomène pourtant décrié par les environnementalistes. « Les incen-

dies forestiers exposent le sol durant les fortes pluies et après quelques années la terre devient stérile. C'est strictement interdit de labourer par le feu » prévient un ranger du Parc National de Mohéli.

En cette saison sèche, à Mohéli certains agriculteurs privilégient cette technique ancestrale qu'ils jugent moins pénible pour se débar-

asser des mauvaises herbes, avant l'arrivée des pluies. Toutefois, ces feux volontaires débordent le plus souvent et causent des dégâts considérables dans les écosystèmes terrestres.

« Ici, les feux de brousse sont toujours volontaires. Ils proviennent des agriculteurs pratiquant la culture sur brûlis, et qui n'arrivent

Riwad

SOCIÉTÉ

Shwabaha, la plateforme numérique dédiée à la lutte contre les VBG à Mohéli

Samedi dernier à la salle multifonctionnelle de Fomboni, la plateforme numérique des jeunes, Schwabaha, a été officiellement lancée, pour lutter contre les violences basées sur le genre (VBG). Une plateforme qui donne des opportunités aux jeunes à mieux comprendre et à être informés sur les questions relatives aux VBG.

Les autorités de l'île, les structures qui militent pour la protection de la femme, des jeunes reporters, collégiens et lycéens s'étaient tous réunis ce samedi à la salle multifonctionnelle de Fomboni pour le lancement de « Schwabaha », la plateforme numérique des jeunes pour la lutte contre les VBG. Une plateforme créée par l'Agence comorienne de coopération internationale (ACCI) en partenariat avec l'UNICEF et l'UNFPA. Schwabaha se veut un outil stratégique de formation et de partage des connaissances permettant aux jeunes comoriens de mieux comprendre et informer sur les questions relatives aux VBG dans le but de les inciter à devenir des acteurs majeurs dans la lutte contre ce fléau.

Plusieurs allocutions ont été prononcées. Mohamed Elhad, Délégué chargé du bien-être social a, lors de son intervention, attiré l'attention des jeunes à se méfier des propositions de mariages avant leur parcours universitaire. « Les jeunes filles sont souvent victimes de

VBG. Leurs proches leur proposent des fiançailles ou des mariages qui finissent toujours mal. Ces histoires d'amour affectent considérablement l'éducation des jeunes filles. Elles se sentent perturbées et plongent parfois dans une dérive inimaginable » a-t-il regretté avant de souligner que dans le monde, aucun État n'est protégé contre les violences basées sur le genre. Toutefois, chaque pays a ses spécificités en la matière. « Toutes sortes de violences sont localisés dans les six communes de l'île de Mohéli et les filles sont très exposées à ce fléau » témoigne le Délégué Mohamed Elhad.

L'assistant de direction de l'ACCI Djamchid Saïd Omar a saisi cette opportunité pour faire une brève description de cette nouvelle plateforme numérique. « Schwabaha a plusieurs objectifs, toutefois elle implique la jeunesse comorienne sur les VBG. La plateforme crée un réseau d'interaction entre les acteurs œuvrant sur cette problématique tels que les forums, événements, concours et autres » a précisé Djamchid Saïd Omar. L'ACCI a pour principale mission, selon lui, d'harmoniser les efforts de la coopération en fonction des besoins du pays notamment dans les domaines économique, financier, social mais aussi culturel. Au niveau social, l'agence œuvre pour la promotion du genre et la lutte contre les VBG.

Riwad





FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

APPEL À FILMS

EURO FILM FESTIVAL, COMORES
2ÈME ÉDITION

DÉPOSEZ VOTRE COURT MÉTRAGE
POUR LA COMPÉTITION NATIONALE !

DERNIER DELAI : 30 NOVEMBRE 2022

EN PARTENARIAT AVEC







infos et dépôt
www.comores-europe.org/qce

COMMUNE DE MORONI :

Une revenante au secrétariat général

Ce qui était en l'air depuis quelques semaines a fini par être confirmé. Le Maire de la commune de Moroni Abdoufatah Saïd Mohamed par arrêté numéro 22-00/CM vient de nommer Mme Mattoir Armia comme nouvelle secrétaire générale de la Mairie de la capitale.

Malgré les réserves du gouvernorat de l'île, l'édile de la capitale a tout de même confirmé son choix de nommer Mme Mattoir Armia au poste de secrétaire générale de la Mairie. « Madame Mattoir Armia, titulaire d'une Maîtrise en Sciences de l'Éducation, est nommée Secrétaire Générale de la Commune de Moroni en remplacement de Monsieur Maoulida Ben Ousseine, appelé à d'autres fonctions. Le Maire de la capitale a donc balayé toutes les réserves émises par le secrétaire général du Gouvernorat de Ngazidja dans un courrier référence 22-490/GIAN/SG/AA du 08 novembre dernier.

« Je comprends parfaitement votre souci de prise en compte de bon sens qui a prévalu dans l'application de la loi sur la mise en place des organes des institutions communales, en termes de consolidation inclusive des acquis pour une bonne

gouvernance locale et harmonisée », aurait répliqué le Maire Abdoufatah Saïd Mohamed. Et l'édile de continuer en citant l'article 31 de la loi 11-005/AU du 07 avril 2011. « Cependant, je voudrais vous rappeler que la loi relative à la décentralisation au sein de l'Union des Comores confère le pouvoir de nomination du Maire à tous les emplois communaux pour lesquels les lois, ordonnances ou décrets en vigueur ne fixent pas un droit spécial de nomination », enchaine-t-il.

Une façon pour le Maire de clarifier sa position par rapport à la loi non écrite et à l'usage habituelle qui faisait que le poste de secrétaire général des communes était resté un champ réservé aux gouverneurs comme écrit dans le courrier suscité du Secrétaire General du Gouvernorat. « Les conseillers sont élus par la communauté locale dans leur circonscription respective, les chefs de quartier et les chefs de villages nommés par le Ministre de l'intérieur dans le cadre de la déconcentration et les secrétaires généraux nommés par les Gouverneurs des îles ».

La nouvelle cheffe de l'administration communale n'est pas une inconnue dans la maison, c'est d'ailleurs ce qu'on peut appeler une survivante. A la fin de la première



législature et le début de la deuxième, elle a occupé ce poste à un moment où la Mairie était dans une période d'instabilité chronique. Certains n'hésitent pas à lui attribuer la "maternité" des réformes engagées puis solidifiées par le Maire Hassane Mohamed Halidi, notamment le paiement par voie bancaire des employés de la commune. Une période que le Maire a tenu à rappeler au secrétaire général du Gouvernorat. « Quant à la nomination de Mme Mattoir Armia, Secrétaire Générale de la Mairie, je voudrais vous rappeler, que celle-ci a légalement et valablement occupé ce poste auquel, malgré la situation de

turbulence électorale qui prévalait, a été confortée, à plusieurs reprises, par des actes de confirmations de la Cour Suprême », précise-t-il.

Cette nomination, en tout cas, ne fait que conforter pour emprunter l'expression du Maire, ses opposants qui voient une volonté manifeste de sa part de centraliser le pouvoir. « Nous soupçonnons le Maire de n'avoir comme seule volonté, écarter les habitants de Moroni (entendez de Magoudjou à Sahara) dans la gestion de la commune », aurait dit en substance, Ali Mouigni dit Chérif lors d'une conférence de presse tenue au foyer BARGUM la semaine dernière. Certainement que les tenants

d'une commune au Nord de la capitale vont s'engouffrer dans la brèche pour avancer un peu plus leur argument. Quelque part aussi, on ne peut pas reprocher au Maire de nommer les personnes en qui il a le plus confiance, il n'invente pas la roue. Au-delà de toute considération partisane ou autre, le Maire a parfaitement le droit de choisir ses collaborateurs, quelque chose qui n'est pas contraire à la loi ni aux usages politiques. On ne gouverne qu'avec ceux en qui on a confiance.

AS Badraoui

Communiqué de l'Observatoire des médias

L'Observatoire de la Déontologie des Médias des Comores (ODMC) s'est autosaisie de l'affaire suivante :

Le jeudi 03 novembre 2022, le media en ligne 'Comores Info' a publié une photo nue attribuée à un membre du parlement de l'Union des Comores. Ce média a, en outre, menacé de fournir des détails du contexte dans lequel cette photo aurait été prise et cité une personne tierce non présente dans la photo en invoquant une relation privée supposée.

L'ODMC condamne fermement « Comores info » pour les raisons suivantes :

- La publication de cette photo est un fait grave du point de vue de la déontologie professionnelle des journalistes en ce qu'elle contrevient au principe du respect de la vie privée. Principe énoncé clairement dans la charte de Hamramba qui est, à ce jour, le texte de référence déontologique des journalistes comoriens. En son article 4, il est en effet écrit : « le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations touchant à la vie privée d'autrui ne peut être justifiée que par l'intérêt public ». Ce contenu ne respecte ni la vie privée ni la dignité de la personne citée.

- Rien dans cette photo et dans le texte qui l'accompagne n'apporte la moindre information d'un intérêt public quelconque. Manifestement, la publication ne visait rien d'autre que de nuire.

- Cette publication tient de la calomnie et de la diffamation pourtant interdites par la charte d'éthique mondiale : « *Le/la journaliste considérera comme fautes professionnelles la calomnie, la médisance, la diffamation...* » peut-on lire à l'article 10 de la charte adoptée par le congrès mondial de la Fédération Internationale des Journalistes à Tunis le 12 juin 2010.

L'ODMC rappelle que les journalistes sont des professionnels qui agissent de bonne foi pour transmettre des informations utiles au public et qu'ils se refusent, par principe, de verser dans le règlement de compte et le dénigrement d'autrui.

La noblesse de ce métier vient du fait qu'il est avant tout une mission au service du public. Le journalisme ne saurait être réduit à une police des mœurs qui serait chargée de surveiller ce que font ou ne font pas les citoyens dans leur vie privée.

Moroni, le 10 novembre 2022

ENSEIGNEMENT :

Education nationale, une interrogation pas si bête

Depuis une trentaine d'années au moins (1990), le système éducatif ne cesse de dégringoler. Les résultats des examens nationaux de fin d'année sont là pour témoigner du délitement du niveau des jeunes écoliers jusqu'aux étudiants de l'Université des Comores.

Là n'est pas en tout cas le sujet, cette question de l'éducation nationale, on la laisse aux spécialistes du domaine pour nous trouver la parade de comment sortir de cette longue agonie. L'autre jour, je me suis improvisé maître d'école pour faire la lecture à ma fille qui est au Cours Préparatoire 2ème année. Vous savez, à chaque adulte se cache un petit enfant. Quand nous ouvrons les manuels de nos enfants, on a un brin de nostalgie qui nous fait remonter des années en arrière quand on était sur les bancs du primaire. Au passage, je ne me souviens pas avoir été un élève si assidu, mais une chose est sûre, j'étais bon en lecture, d'ailleurs c'est peut être la seule matière où j'excellais.

Ma mère avec sa rigueur m'avait déjà appris les bases de la lecture avant que je n'entre en classe de CP1 sous la direction de Monsieur Aboubacar mon

premier instituteur. A cette époque là, les manuels de français avait des noms folkloriques (le flamboyant, Afrique mon Afrique) qui donnaient envie aux petits écoliers que nous étions de lire « Les hommes que je vois, les femmes que je croise, m'appellent leur fils... ». A ma grande surprise quand je regarde la couverture du manuel de ma fille, aucun titre, quel gâchis marmonnais-je « FRANCAIS manuel CP2 ».

En feuilletant, je tombe sur la préface de feu l'ancien ministre de l'Education Nationale Abdou Mhoumadi, à notre époque c'était Salim Idaroussi. Dans la préface on peut lire que les nouveaux manuels (français, éveil, mathématiques "ont été élaborés par des enseignants et des encadreurs pédagogiques comoriens, en collaboration avec le Bureau d'Ingénierie en Éducation et en Formation" (BIEF).

En feuilletant les pages intérieures du manuel particulièrement à la page 41, je suis tombé sur une image où l'on voit apparemment un couple comorien vu le mode vestimentaire (boubou, veste et bonnet pour le Monsieur, robe jaune assortie d'une châle de la même couleur pour la fille) entrain de s'embrasser.

A première vue, je me suis posé la question sur l'opportunité d'une telle image dans un manuel scolaire de l'éducation nationale de surcroît pour des enfants de moins de 6 ans. Sur la même page « je m'entraîne à la lecture » les enfants apprennent à lire des phrases où l'on trouve des mots (Tempête, Ensemble, Emballer, Temps, Novembre ...) avec les sons EMB et EMP.

Des phrases telles que « Chaima est née en septembre », « son amie Habiba est née en novembre » suivent pour montrer aux enfants comment utiliser les verbes et les noms dans une phrase. Sur les sept phrases qui servent d'exemple, on ne voit guère apparaître le verbe embrasser dans aucune des phrases. Et là, la simple question devient une interrogation philosophique. Quelle est la pertinence et l'opportunité pour l'éducation nationale d'enseigner à des enfants qui ont à peine 5 ans le vrai sens du mot embrasser. Si l'on tenait vraiment à leur apprendre ce verbe, n'y avait-il pas d'autres images qui correspondent au mot qui serait moins impactant sur la psychologie des enfants. Je sais que les intégristes de la pensée universaliste vont s'offusquer que l'on puisse se

poser des telles questions au 21ème siècle, surtout à une époque où la télévision et les réseaux sociaux sont accessibles dès le jeune âge. Chacun vit dans son époque, à 3 ans les enfants sont déjà exposés à ces genres d'images dans les Smartphones de leurs parents ou dans les tablettes qui sont devenus la norme dans nos foyers. La digitalisation des jouets de nos enfants a conduit de nombreuses législations de part le monde à durcir les lois sur l'exposition des mineurs aux images pédo-pornographiques.

C'est pourquoi, on s'étonne que les spécialistes comoriens qui ont participé à la réalisation de ce manuel n'ont pas tenu compte à la fois du caractère embarrassant de l'image et de l'impact

qu'elle aura sur les enfants. On aurait dit que l'image a été mise là justement pour susciter débats et juger la tolérance ou non de la société envers de telles images dans les manuels de leurs enfants. La question est d'autant plus légitime que l'image et le verbe n'apparaissent dans aucune des 110 pages restantes du manuel. C'est peut être un petit fait pour les uns mais un fait qui donne une sueur froide aux parents d'élèves qui doivent expliquer ce que veut dire embrasser et pourquoi le faire sur la bouche et non sur la joue, à des enfants de moins de 10 ans. En tout cas, ma fille a trouvé ça dégueulasse.

AS Badraoui

Prières aux heures officielles Du 11 au 15 Novembre 2022

Lever du soleil:

05h 34mn

Coucher du soleil:

18h 11mn

Fadjr : 04h 21mn

Dhouhr : 11h 55mn

Ansr : 15h 26mn

Maghrib : 18h 14mn

Incha : 19h 26mn



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE



Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (P166193)

Crédit/Don N° : IDA- D6760/IDA-67070

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISE A JOUR DU MANUEL DE GESTION DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER ET SA VULGARISATION PAR LA FORMATION A L'EQUIPE DU PROJET ET AUX PARTIES PRENANTES

Date de l'avis : 04 Novembre 2022

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la l'Association

Internationale de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF), et à l'intention d'utiliser une partie de ce fond pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : **mise à jour du manuel de gestion du projet d'appui au développement du secteur financier et assurer la vulgarisation et la formation dudit manuel révisé à l'équipe du projet et aux parties prenantes.**

2. Objectif :

L'objectif général de la mission du consultant individuel consiste à mettre à jour le Manuel de gestion des activités du projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF).

Pour ce faire, le consultant est appelé à réaliser un diagnostic du système en place et des capacités de gestion administrative, comptable et financière et des passations des marchés de l'organisation en vue d'actualiser le manuel, de former l'équipe et les parties prenantes sur lesdites règles et procédures.

3. Activités à réaliser ou tâches du consultant

Le consultant aura à réaliser les travaux ci-après :

- * Revue des documents du Projet,
- * Mise à jour du Manuel de procédures
- * Présentation du manuel et formation et vulgarisation du manuel à l'UGP et aux parties prenantes, notamment le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire, La Banque Centrale des Comores, Le Comité de pilotage, etc.

4. Durée du travail du consultant :

La durée de la mission est de deux (2) mois calendaires.

5. Profil du Consultant :

Le Consultant devra disposer des qualifications ci-après :

- * Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en gestion, comptabilité et finances, ou en économie ou en sciences sociales, de niveau Bac+4 au minimum ;
- * Des expériences confirmées en matière de conception et mise en place de manuels de procédures. Il devra avoir une bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds notamment l'IDA.

* Au moins 05 ans d'expérience professionnelle réussie auprès des Projets financés par les Bailleurs de Fonds Internationaux

* La conception des outils et l'élaboration des manuels de procédures des projets similaires seront des atouts majeurs

* Ayant participé à la mise en œuvre un programme / projet financés par l'IDA suivant un manuel de procédures bien défini seront des atouts majeurs

* De fortes capacités de communication écrite et orale ;

* Une excellente maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais.

6. Le Consultant (Consultant Individuel) sera sélectionné en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans les règlements **passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement de juillet 2016** et les mis à jour de Novembre 2017 et Août 2018.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires ou se procurer des termes de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi et aux heures suivantes : du lundi au jeudi : de 8 heures 30

minutes à 14 heures 30 minutes et du vendredi au samedi : de 8 heures 30 minutes à 11 heures 30 minutes (heure locale).

8. Les manifestations d'intérêt, constituées : **i) d'une lettre de motivation, ii) d'un Curriculum Vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et l'expérience du Candidat et iii) des copies des diplômes, attestations et/ou certificats de travail, etc.**, doivent être déposées au standard de la Banque Centrale des Comores, **au plus tard le 17 Novembre 2022 à 10 heures 00 min, heure locale de Moroni** – Union des Comores à l'attention de Madame la Coordinatrice nationale.

9. L'(les) adresse(s) auxquelles il est fait référence ci-dessus est (sont) :

Banque Centrale des Comores
Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier

Housna THABIT, Coordinatrice Nationale
Sise à la Banque Centrale des Comores-
Place de France, BP 405 Moroni - Tel : (00 269) 773 10 02 poste 173 –

Email : Housna.UGP@banque-comores.km –
Anfifa.UGP@banque-comores.km